

# Manutention

## Manutention - Inspection préalable à la mise en marche

### Sur cette page

[Que doit-on vérifier avant de mettre un pont roulant en marche?](#)

[Que doit-on inspecter pendant le déplacement du pont roulant?](#)

---

### Que doit-on vérifier avant de mettre un pont roulant en marche?

Un pont roulant est un type d'équipement de manutention des matériaux qui déplace des charges à la verticale ou à l'horizontale. Le mécanisme de levage (treuil) fait partie intégrante du pont roulant.

De nombreux types de ponts roulants partagent les mêmes caractéristiques fondamentales, mais diffèrent par leur mode de montage (structure) : ponts roulants (ossatures de pont), grues mobiles et grues fixes (grues à flèche). Chacun de ces engins de levage peut être assorti d'exigences opérationnelles différentes sur le plan de la sécurité, mais certains éléments de l'inspection de sécurité à effectuer seront très semblables. Suivre les instructions du fabricant en ce qui concerne chaque type de ponts roulants.

- Apparence du câble – graissage, tortillement, coupures, bris, corrosion, réduction de diamètre, brins de câbles cassés, ou autres signes d'usure ou de dommage.
- Tambour d'enroulement du câble – position du câble dans les rainures du tambour, dispositif d'ancrage, signes d'usure ou de dommages au tambour.
- Poulies – alignement des câbles, guide-câble, brins morts, signes d'usure dans la gorge de la poulie.
- Crochets – fissures, gauchissement, allongement ou redressage, modification de l'ouverture ou autres signes d'usure ou de dommage, verrous de sécurité courbés et ressorts cassés.
- Élingues – type d'élingues approprié, capacité nominale lisible et appropriée, absence de piqûres, de coupures, de sangles écrasées ou d'autres dommages.
- Feux – brûlés ou brisés.

- Pièces mécaniques et protecteurs – mal installés, pliés, brisés ou manquants.
- Rails – brisés, écaillés ou fissurés.
- Roues – usées (déplacement cahoteux).
- Roulements – jeu excessif, usure.
- Freins – sabots usés.
- Tampons de pont et butées de fin de course du chariot – mal installés, manquants, mal placés.
- Commandes et frotteurs ou sabots – usés, piqués ou brisés, mal installés ou défectueux. Boutons de commande – les étiqueter pour indiquer leur fonction, vérifier leur bon fonctionnement et s'assurer qu'ils relâchent immédiatement sans coller.
- Passerelle – état du plancher, des garde-corps et des échelles.
- Pignons – manque de lubrification, présence de matières étrangères dans les dents des pignons (indiquée par des bruits de broyage ou des crissements).
- S'assurer qu'il y a un extincteur dans la cabine du pont roulant.
- S'assurer qu'il n'y a personne sur le pont roulant ou alentour avant de fermer le circuit principal ou l'interrupteur de secours, même pour un démarrage en service régulier.
- Avant de fermer le circuit principal, s'assurer que toutes les commandes sont à la position d'arrêt (OFF).
- Vérifier l'huile seulement après avoir ouvert et verrouillé le circuit principal.
- S'assurer qu'aucune ligne de tension aérienne ne nuit à l'opération du pont roulant.

---

## Que doit-on inspecter pendant le déplacement du pont roulant?

Avant de soulever une charge, faire démarrer le pont roulant et effectuer les vérifications suivantes une fois qu'il est en marche. Examiner les points suivants :

- Dévidage et enroulement en douceur du câble sur le tambour.
- Rotation des poulies sans blocage ni à-coups au passage du câble.
- Bon alignement du câble sur la poulie.
- Absence de frottement des câbles sur les garde-câbles.
- Bruits de frottement, de raclage ou de claquement en marche.
- Mouvements saccadés.
- Bon fonctionnement des commandes et des freins.

- Mettre les interrupteurs de fin de course à l'épreuve. Lever lentement le moufle du crochet sans y accrocher de charge. Si l'interrupteur est défectueux, s'assurer que le moufle n'entre pas en contact avec le câble.
- 

Date de la dernière modification de la fiche d'information : 2019-02-18

## **Avertissement**

Bien que le CCHST s'efforce d'assurer l'exactitude, la mise à jour et l'exhaustivité de l'information, il ne peut garantir, déclarer ou promettre que les renseignements fournis sont valables, exacts ou à jour. Le CCHST ne saurait être tenu responsable d'une perte ou d'une revendication quelconque pouvant découler directement ou indirectement de l'utilisation de cette information.